

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	<p align="center">Le Sénat américain et la ratification du Nouveau START et du TICE : un agenda incertain</p> <p align="right"><i>Par Bernard Sitt, directeur du CESIM</i></p>
Union européenne...3	<p>Signé le 8 avril 2010, le traité Nouveau START a été transmis au Sénat américain pour examen et ratification (« <i>advice and consent</i> ») dès le 13 mai, ce qui indique de façon claire la priorité donnée par l'administration Obama à cet accord, qui passe avant le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Bien que le président américain se soit très explicitement exprimé en sa faveur, ce dernier, repoussé par le Sénat en octobre 1999 et ignoré durant toutes les années Bush, devra faire l'objet d'un débat approfondi avant d'espérer réunir la majorité bipartisane de 67 votes positifs nécessaire pour sa ratification. Selon toute évidence, ce débat ne pourra pas intervenir en 2011, et l'issue n'en est pas évidente.</p>
PAYS.....4	<p>Pour l'heure, le Sénat travaille activement à l'examen du Nouveau START.</p>
Nucléaire.....4	<p>Chargée du débat préalable, la Commission des affaires étrangères, à majorité démocrate et présidée par le sénateur John Kerry, a déjà tenu dix auditions où elle a entendu d'anciens hauts responsables (secrétaires à la défense, secrétaires d'Etat, conseillers pour la sécurité nationale) d'administrations démocrates ou républicaines, qui se sont tous prononcés sans équivoque en faveur du traité. A ce soutien bipartisan, s'ajoute aussi celui de plusieurs hauts responsables militaires. Par ailleurs, la Commission a reçu début juillet un document classifié très attendu, qui est un NIE (<i>National Intelligence Estimate</i>) donnant l'évaluation, par les seize agences de renseignement du gouvernement américain, de la capacité du pays à contrôler le respect du traité par la Russie. Ce document fera l'objet d'un examen à huis clos.</p>
Biologique.....5	<p>Mais de fait, la transmission du traité par la Commission à la plénière du Sénat, qui dépend d'un vote à la majorité simple, est assurée. Elle devrait intervenir avant le 9 août, date de début de la pause du mois d'août, avec au demeurant le soutien du sénateur républicain Richard Lugar, dont le poids politique et l'influence pour la suite des débats ne seront pas à négliger.</p>
Chimique.....5	<p>Pour autant, la partie n'est aucunement gagnée en plénière, où la ratification impliquera le soutien de huit républicains au moins.</p>
Vecteurs.....5	<p>Mais bon nombre de sénateurs républicains demanderont en particulier à être convaincus que le traité ne fait pas obstacle à la modernisation du complexe nucléaire américain et qu'il ne limite en aucune manière la capacité des Etats Unis à développer une défense antimissile efficace. S'agissant de celle-ci en particulier, les républicains fondent leurs réserves sur l'existence du langage agréé dans le préambule du traité, qui reconnaît qu'existe une relation entre les armes stratégiques défensives et offensives et que cette relation croîtra en importance à mesure des réductions des arsenaux, mais que l'efficacité des arsenaux existants n'est pas mise en cause. Même si ce langage n'est pas juridiquement contraignant, il pourrait, selon certains républicains, conduire Moscou à se retirer du traité au nom de la clause traditionnelle des intérêts suprêmes si Washington poursuit le développement des défenses antimissiles américaines en Europe tel qu'il est programmé à l'horizon 2020. Un tel scénario de retrait nous paraît improbable, mais les déclarations du président russe ne permettent pas de l'exclure totalement.</p>
CRISES & TRAFICS....6	<p>Quoiqu'il en soit, l'administration et la majorité démocrates ne devront pas ménager leurs efforts en vue de cette ratification. Il y va de l'avenir du nouveau START... et de celui du TICE, dont la ratification ne manquera pas à son tour de susciter de vifs débats.</p>
MISCELLANEEES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

Le partenariat mondial du G8 au Sommet de Muskoka

Huit ans après le lancement à Kananaskis du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive (20 milliards de dollars sur dix ans, dont la moitié à la charge des Etats-Unis), les Etats membres du G8 se sont retrouvés au Canada. Sur ce plan, l'issue du Sommet de Muskoka est essentiellement un bilan des travaux menés (« rapport d'avancement »), la plupart étant concentrés en Ukraine et en Russie : destruction des armes chimiques (45% du stock russe détruit à décembre 2009), démantèlement des sous-marins nucléaires (181 unités démantelées à ce jour, la totalité devant l'être pour 2012), élimination des matières fissiles (accord américano-russe d'avril 2010 sur l'élimination de 34 tonnes métriques de plutonium de qualité militaire), sécurité nucléaire (détection aux frontières et protection physique des installations, notamment).



Pour le reste, l'on peut s'étonner que le Sommet de Muskoka n'ait pas été l'occasion pour les leaders du G8 d'affirmer sans équivoque leur engagement à relancer le Partenariat après 2012. La déclaration finale du Sommet se borne ainsi à informer qu'une évaluation des résultats du programme a été demandée « comme point de départ à l'élaboration d'options pour la programmation et le financement au-delà de 2012 ». Les principales pistes envisagées à ce jour sont conformes à l'évaluation américaine des menaces non conventionnelles : sécurité nucléaire et radiologique (sur ce plan, la concrétisation du Sommet d'avril 2010 de Washington est encore vague), sécurité biologique, « sensibilisation et mobilisation des scientifiques », soutien à la résolution 1540 du Conseil de sécurité. Enfin, l'extension du Partenariat à de nouveaux pays n'est évoquée que sous la forme d'une « participation éventuelle » sur une base volontaire, ce qui, là encore, paraît un peu timide : le partenariat du G8 sera mondial quand l'offre autant que la demande de services le seront, conformément à l'analyse que les Etats du G8 font des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationale.

En définitive, le Partenariat mondial du G8 a été, pour l'essentiel, un outil efficace de désarmement post-guerre froide, dont la vocation était de suppléer aux efforts strictement américains de réduction de la menace dans l'ex-URSS. Son enjeu est désormais de devenir un outil de non-prolifération multilatéral dans un monde multipolaire. A ce titre, c'est le prochain Sommet du G8, en France l'année prochaine, qui sera décisif.

Un Français à la direction du département de la sûreté et de la sécurité de l'AIEA

Denis Flory, directeur des affaires internationales de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) depuis septembre 2009, a été nommé le 7 juin 2010 par le directeur général de l'AIEA au poste de directeur adjoint, chef du Département de sûreté et de sécurité nucléaire de l'Agence, dirigé depuis 2001 par le Japonais Tomihiro Taniguchi.

Si les questions de sûreté font historiquement partie des missions de l'AIEA, les programmes de sécurité se sont développés à la fin de la guerre froide, alors qu'augmentait le nombre de cas de trafics de matières en provenance des pays de l'ex-URSS (la base de données de l'AIEA sur les trafics illicites date de 1993). Le chantier de la sécurité nucléaire a été véritablement lancé sous les trois mandats de Mohamed Elbaradei, dans un contexte de menaces exacerbées par les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis.

Parmi les enjeux de la nouvelle direction figurent la question des ressources du département et celle de son autorité : l'exécution du Plan sur la sécurité nucléaire 2010—2013 est dépendante de la contribution volontaire des Etats au fonds pour la sécurité nucléaire. Par ailleurs, l'Agence fournit essentiellement des recommandations et des outils consultatifs alors que se développe à sa marge depuis le début de la décennie un nombre croissant d'initiatives étatiques visant à contourner les obstacles politiques à la prise de décision en son sein, obstacles propres à toute organisation internationale.

L'Indonésie annonce sa ratification prochaine du TICE

Alors que la République centrafricaine ainsi que Trinité et Tobago ont déposé le 26 mai 2010 leurs instruments de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), élevant désormais à 153 le nombre total d'Etats ayant ratifié le traité, l'Indonésie a pour sa part annoncé lors de la séance inaugurale de la 8^e conférence d'examen du TNP à New York qu'elle entamerait prochainement son processus légal de ratification.

L'Indonésie, qui a signé le TICE dès 1996, fait partie des 44 Etats listés à l'annexe 2 du traité, dont les ratifications sont nécessaires à son entrée en vigueur. Outre l'Indonésie, huit pays de l'annexe 2 n'ont toujours pas déposé leurs instruments de ratification : Chine, Egypte, Inde, Iran, Israël, Corée du Nord, Pakistan, Etats-Unis. L'Indonésie avait prévenu l'an passé que sa ratification suivrait celle des Etats-Unis. En décidant d'anticiper, le pays, membre historique du groupe des Etats non alignés, espère-t-il inciter d'autres Etats de l'annexe 2 à suivre ? Il s'agit de l'argument officiel mais l'on peut en douter. Des derniers Etats de l'annexe 2, l'Indonésie est le seul à n'avoir pas ratifié le TICE pour des raisons spécifiquement politiques tenant, selon Djakarta, au manque de respect des engagements de désarmement des Etats dotés, pris à l'issue des conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2000. L'arrivée de Barack Obama à la Maison Blanche (discours de Prague) puis le retour de la thématique du désarmement aux plans unilatéral (France, Royaume-Uni), bilatéral (nouvel accord START américano-russe) et multilatéral (accord sur un programme de travail à la CD en 2009) ne sont pas étrangers à l'initiative indonésienne.

En définitive, l'Indonésie, qui par ailleurs s'apprête peut-être à lancer un programme de réacteurs de puissance après des décennies d'indécision, conforte son rôle d'Etat moteur du désarmement dans les instances multilatérales.

UNION EUROPEENNE

Nouvelles sanctions contre l'Iran

C'était attendu depuis le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement du 17 juin 2010 : le Conseil a adopté lundi 26 juillet 2010 une décision de sanctions contre l'Iran, qui va au-delà de la mise en œuvre de la résolution 1929 du Conseil de sécurité (voir *ONP N°50*).

Le nouveau train de sanctions européennes est inédit par son ampleur. Est interdite l'exportation en Iran de biens à double usage mais aussi la fourniture d'équipements et technologies de l'industrie pétrolière et gazière (raffinage, liquéfaction de gaz naturel, exploration et production — article 4). S'ajoutent des mesures de restrictions financières (toute transaction de plus de 40 000 euros sera soumise à autorisation) et commerciales, des mesures de contrôle du fret entrant et sortant, de restriction de mouvement de personnes, de gel d'avoirs de personnes et d'entités.

L'initiative européenne s'inspire de la législation américaine prise à l'encontre de l'Iran depuis 1979. Il s'agit à l'évidence d'une pression supplémentaire de la part des 27 Etats de l'Union qui représentent les principaux partenaires commerciaux de l'Iran aujourd'hui. Il faut pourtant noter que si le pays importe 40% de l'essence qu'il consomme, du fait de l'insuffisance de ses capacités de raffinage, pour l'essentiel fournies par les Etats-Unis avant 1979, d'autres pays, dont la Chine et la Turquie, n'ont pas adopté de sanctions énergétiques à l'encontre de Téhéran et sont en mesure de répondre à ses besoins. Par ailleurs, le ministère iranien du pétrole vient d'annoncer un investissement de 46 milliards de dollars dans la construction de nouvelles raffineries pétrolières et la maintenance et l'optimisation du parc existant, d'ici à 2014. Selon Mark Fitzpatrick néanmoins (IISS, Londres), « *over the long term Iran's output of oil and gas will continue to decline without European technology.* »

• Décision du Conseil sur des mesures restrictives contre l'Iran, 26 juillet 2010 : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:195:0039:0073:EN:PDF>

Le Centre de situation conjoint de l'UE : vers une agence de renseignement européenne ?

Conçu en 2000 pour être un groupe d'analystes travaillant sur des sources de renseignement ouvertes, auprès du Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), le Centre de situation conjoint (SitCen) a rejoint le Secrétariat général du Conseil de l'UE à l'initiative de Javier Solana et n'a cessé d'évoluer depuis 2002 vers sa forme actuelle. Il ne s'agit pas d'une agence de renseignement européen : le SitCen est destiné à informer et pré-alerter les pays membres de l'UE et les autorités européennes en se fondant sur du renseignement fourni par les services des Etats. C'est pourquoi après avoir été suspecté d'être une coquille vide à ses débuts, le SitCen s'est vu aussi reprocher de fournir un travail parfois redondant. Dans le cadre de la Stratégie de l'UE contre la prolifération des ADM, le Centre est responsable de l'évaluation de la menace, notamment dans le cadre de la menace terroriste. Aujourd'hui, le SitCen regroupe une centaine de personnes à Bruxelles.



Madame Catherine Ashton, 17/06/2010. Crédit photo : Conseil de l'UE

En réalité, l'apport principal du Centre à ce jour réside dans l'instauration puis l'entretien d'un climat de confiance avec les services de renseignement nationaux, en particulier depuis l'envoi sur place d'experts nationaux détachés (2002), puis avec la création d'une unité de renseignement analytique (2005). En outre, le champ d'investigation du SitCen a évolué de l'analyse des menaces extérieures au territoire européen à l'analyse des menaces internes. Cette évolution, souhaitée par Javier Solana après les attentats de Madrid (mars 2004), a permis à l'institution d'établir des ponts entre les deuxième et troisième piliers de l'UE.

L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne renforcera-t-elle le poids du SitCen ? Placé sous l'autorité du Haut représentant — aujourd'hui Catherine Ashton —, le futur Service européen pour l'action extérieure (SEAE) comportera une « Direction pour la planification et la gestion de crise » regroupant les divers instruments existants, dont le SitCen. Le SEAE a vu le jour lors de la session affaires générales du Conseil du lundi 26 juillet 2010, après l'avis positif donné par le Parlement le 9 juillet dernier. Il devrait être en place en janvier 2011. S'il n'est toujours pas prévu que l'UE se dote de ses propres moyens de recueil de renseignement, un véritable centre européen de renseignement est pourtant appelé de ses vœux par Madame Ashton. Au titre de l'article 4 de la décision du Conseil, « la direction concernant la gestion des crises et planification, la capacité civile de planification et de conduite, l'État-major de l'Union européenne et le Centre de situation de l'Union européenne, [sont] placés sous l'autorité et la responsabilité directes du haut représentant. » Le « nouveau » SitCen sera dirigé par un Français, Patrice Bergamini, aujourd'hui membre du cabinet de Catherine Ashton, après avoir été dirigé depuis 2001 par le Britannique William Shapcott.

En ligne

Le 13e rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE contre la prolifération des ADM a été publié le 14 juin 2010 : <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/10/st11/st11135.en10.pdf>

Ce rapport rappelle la décision du Conseil en vue de la 8e conférence d'examen du TNP adoptée le 29 mars 2010, qu'il est aujourd'hui intéressant de comparer avec le document final adopté par la Conférence à New York le 28 mai dernier, le document européen étant sensiblement plus ambitieux, s'agissant du Protocole additionnel aux accords de garantie de l'AIEA comme norme nécessairement universelle de vérification, et s'agissant de l'encadrement du droit de retrait du traité : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:090:0008:0014:FR:PDF>

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Inde : accord de coopération nucléaire civil avec le Canada

Les premiers ministres indien et canadien, Manmohan Singh et Stephen Harper, avaient annoncé en novembre 2009 qu'un accord de coopération dans de nombreux domaines, dont celui des usages civils de l'énergie nucléaire, était en cours de négociation. Trois accords ont été signés le 27 juin 2010, dont l'un prévoit le lancement de coopérations nucléaires dans les domaines de la conception, construction, maintenance, partage d'expérience, fourniture d'uranium, cycle du combustible et gestion des déchets. Les deux pays reprennent donc une coopération gelée depuis l'essai nucléaire indien de 1974, indirectement facilité par la fourniture d'un réacteur de recherche plutonigène, puis de deux réacteurs de puissance à eau lourde CANDU (*CANada Deutérium Uranium*) par le Canada entre 1956 et 1974.

Par ailleurs, le gouvernement japonais a décidé d'entamer des négociations avec l'Inde dans le même sens, dont un premier « *round* » commence cet été à Tokyo. Même s'il est encore trop tôt pour en connaître la teneur, la décision japonaise prend à son tour acte de l'exemption accordée à l'Inde par le NSG en septembre 2008 à l'égard des directives du groupe, le pays n'étant pas couvert par un accord de garanties généralisées avec l'AIEA. Parmi les 45 Etats membres du NSG, le Japon ne faisait pas originellement partie des Etats favorables à un accord d'exemption.

Depuis bientôt deux ans, l'Inde, qui ambitionne de se doter d'une capacité nucléaire de puissance de 20 000 MW d'ici 2020, et de 63 000 MW d'ici 2032, a déjà signé des accords de coopération avec plusieurs Etats, dont la France, la Russie, les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Egypte : quelle option nucléaire ?

L'entretien n'est pas passé inaperçu : donné à *Global Security Newswire* le dernier jour de la 8e conférence d'examen du TNP à New York le 28 mai 2010 par le représentant égyptien aux Nations unies, M. Maged Abdel Aziz, celui-ci affirme que l'Egypte est opposé à la présence d'armes nucléaires dans la région, avant d'ajouter : « *But if others will acquire nuclear weapons—and if others are going to use these nuclear weapons to acquire status in the region of the Middle East—let me tell you, we are not going to accept to be a second-class citizens in the region of the Middle East.* »



L'ambassadeur Maged Abdel Aziz. Crédit photo : ONU

Chef de file du Mouvement des pays non alignés cette année, l'Egypte a joué un rôle important dans la formulation du document final adopté à New York par la conférence, en particulier l'engagement de réunir un Sommet régional en 2012 sur l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient (voir *ONP N°50*). Alors que Téhéran n'a pas été désigné dans le document final pour ses manquements répétés à l'égard de l'AIEA comme des résolutions du Conseil de sécurité, les propos de M. Abdel Aziz sonnent comme un avertissement. Ce n'est pas la première fois. Hosni Moubarak avait lui-même déclaré en janvier 2007 que son pays serait contraint de se défendre si l'arme nucléaire se propageait dans la région. Il reste que la formulation choisie par M. Abdel Aziz fournit une indication de la valeur accordée par l'Egypte à la détention de l'arme nucléaire : il semble bien que ce n'est pas tant sa détention et le risque direct de sécurité induit que son utilisation à des fins politiques et de statut régional qui inquiète.

La relance annoncée du programme nucléaire civil égyptien depuis 2006 s'accompagne d'interrogations récurrentes quant au risque de voir le pays se doter d'une stratégie de seuil, en particulier du fait qu'il renonce encore à adopter auprès de l'AIEA un protocole additionnel à ses accords de garanties. Rien ne permet aujourd'hui d'étayer cette hypothèse.

« Nuclear Salience in Decline ? »

La conférence tenue à Wilton Park du 28 au 30 juin 2010, sous la règle de Chatham House conformément à la tradition de cette remarquable institution, était consacrée à un large débat sur l'évolution de la « saillance » (*salience*) de l'arme nucléaire, dans une perspective large qui prenait ses distances par rapport à certaines problématiques récurrentes du désarmement nucléaire.

Au programme des présentations et des discussions figuraient notamment :

- la Revue de la posture nucléaire américaine ;
- la signification (qui fait largement débat) du concept de stabilité stratégique ;
- le futur des armes nucléaires et l'ordre international (intervention de Sir Malcolm Rifkind, ancien Secrétaire à la défense et au *Foreign Office*) ;
- le futur des réductions bilatérales américano-russes ;
- le futur des réductions nucléaires dans leur ensemble ;
- la gestion des arsenaux et la modernisation des infrastructures (« *stockpile stewardship* ») ;
- les défis scientifiques et technologiques posés par les processus de réduction/élimination des armes nucléaires ;
- une table ronde de conclusions où un panel d'experts P5 ont présenté leurs vues sur l'évolution future de la « saillance » des armes nucléaires.

Au total, des échanges d'excellent niveau et fort bien articulés, qui contribuent très positivement au débat nucléaire stratégique dans toute sa complexité.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

Introduction des premières mesures législatives globales pour renforcer la capacité de protection biologique aux États-Unis

A la suite du rapport de la *Commission on the Prevention of WMD* (*World at Risk*, décembre 2008), identifiant le risque d'une attaque biologique comme probable d'ici 2013, un rapport de la même Commission (*Prevention on WMD Proliferation and Terrorism Report Card*, janvier 2010, voir lien infra) a mis en évidence de sévères lacunes dans la capacité des États-Unis à mettre en œuvre un programme de prévention et de défense contre les risques biologiques. Dès novembre 2009, l'Administration a publié une nouvelle stratégie affinant les synergies existant au sein des différentes agences en charge de la défense biologique alors que la publication de la *Nuclear Posture Review* a été l'occasion de rappeler l'importance que les États-Unis accordent désormais à ce type de menace (voir *ONP N°45* et *N°49*). Conclusion logique de cette prise de conscience : le Congrès adopte depuis plusieurs mois un ensemble de mesures destinées à favoriser les recommandations de la *Commission on the Prevention of WMD* et à remédier aux carences identifiées. En novembre 2009, le Sénat a déjà adopté un premier texte sur le renforcement de la sécurité des laboratoires. Ce mois-ci, à l'initiative du *U.S. House Homeland Security Committee*, un texte plus global, visant à mettre à niveau le secteur de la défense biologique américain est en examen devant la Chambre des Représentants (H.R. 5498, *WMD Prevention and Preparedness Act of 2010*, voir lien infra).



La nouvelle législation vise avant tout à renforcer le rôle directeur du *Homeland Security Department* (HSD) dans la coordination entre les agences, notamment dans le domaine douanier et dans le renseignement (lien entre les services de renseignement, le HSD et le secteur civil), améliorer la sécurité des laboratoires, adapter les législations pénales en fonction des évolutions technologiques, développer les outils et les procédures de détection, revoir les directives organisant la prise en compte des incidents biologiques, rationaliser l'architecture administrative en charge de la défense biologique, renforcer les coopérations internationales, notamment avec l'ONU, et soutenir la Convention sur les armes biologiques. Le texte prévoit également de créer, au sein de la liste des pathogènes dangereux (*Select Agent list*), un sous-groupe de pathogènes (*Tier 1 Material Threat Agents*) soumis à des mesures de sécurité spécifiques au sein des laboratoires.

L'apport de ce texte est globalement jugé comme essentiel par la plupart des acteurs du domaine, même si le projet de loi reprend avant tout une dynamique déjà existante. Les laboratoires ont toutefois relevé que l'accroissement des mesures de sécurité sur certains pathogènes pourrait inhiber les coopérations internationales et alourdir les contraintes auxquelles ils sont déjà soumis. Certains experts craignent également que le texte, qui inclut de nombreuses mesures de santé publique, interfère avec la normalisation que les États-Unis ont entamé depuis l'adoption de la Stratégie de 2009 par rapport au Règlement Sanitaire International 2005 (RSI) de l'OMS. Le RSI étant le seul texte international juridiquement contraignant permettant de structurer les efforts de la communauté internationale en matière biologique (dans le domaine de la santé publique), le soutien des États-Unis représente à l'évidence un enjeu fondamental.

<http://www.preventwmd.gov/static/docs/report-card.pdf>
<http://homeland.house.gov/SiteDocuments/wmdsummary.pdf> (résumé du projet de loi)

OIAC : compte-rendu du désarmement et de la vérification chimiques en 2009

L'OIAC publie ce mois-ci le projet de son compte-rendu d'activité pour l'année 2009. Les problèmes que rencontre la Convention sur l'interdiction des armes chimiques sont connus : bien qu'étant considérée, à juste titre, comme un modèle dans le domaine du désarmement et de la vérification, la Convention souffre de l'incapacité des États membres à s'entendre sur son adaptation aux défis actuels de la prolifération. Dans ce sens, ce rapport d'activité ne fait que confirmer cette tendance, en dépit des efforts constants des États occidentaux pour faire évoluer l'OIAC.

Sur le plan du désarmement, il est désormais officiel que la Russie ne pourra tenir ses engagements et n'aura pas éliminé son stock en avril 2012. Moscou avance désormais la date de 2015 alors que les États-Unis auront probablement terminé la liquidation de leur stock en 2021. L'incapacité de ces deux États à respecter leurs engagements pose un problème de fond puisqu'il continuera à justifier l'immobilisme de certains États en matière de réforme du régime d'inspection et de vérification, encore largement orienté vers le contrôle des unités de destruction des stocks.

L'un des défis de l'OIAC demeure en effet le contrôle des sites de production industriels relevant des trois tableaux (soit actuellement 628 installations réparties dans moins d'une quarantaine d'États) mais surtout les OCPF (*Other Chemical Production Facility*), qui totalisent 4400 unités réparties dans 80 États et à propos desquelles seuls 125 sites ont pu être inspectés. Si le rapport souligne que des améliorations sont discernables à ce niveau, du fait de la multiplication des inspections séquentielles (plusieurs inspections simultanées par États lors d'une mission d'inspection, dont le volume est passé de 26 en 2007 à 42 en 2009), l'évolution par rapport à 2007 demeure minime, 118 sites ayant alors été inspectés. En deux ans, le ratio entre les sites de tableaux 1, 2 et 3 et les OCPF inspectés n'a évolué que de 0,2% alors que le rééquilibrage des inspections vers les OCPF demeure l'un des moyens les plus évidents de renforcer les capacités de non-prolifération de l'OIAC.

De même, le rapport entre les inspections sur les anciens sites de production, de stockage et de destruction et les inspections industrielles (tableau et OCPF) demeure disproportionné, les premières ayant consommé trois fois plus de temps d'inspection que les secondes alors qu'elles ne portent que sur un peu plus d'une soixantaine de sites contre plus de 5000 pour les installations industrielles.

On le constate, la Convention est encore loin d'être un instrument de non-prolifération optimal.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Corée du Nord : prime à l'agresseur ?



Alors que la crise nord-coréenne prend une dimension qui dépasse largement le contexte de la prolifération et devient l'enjeu d'un affrontement de puissances et d'influence entre la Chine et les États-Unis, la question de la capacité de l'ONU à endiguer l'activité proliférante de Pyongyang demeure malheureusement d'actualité. La Corée du Sud et les États-Unis, désireux de voir le torpillage du *Cheonan* condamné par une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, ont une fois de plus mesuré la réticence de la Chine à sanctionner la Corée du Nord. En fait de résolution, Pékin n'a concédé qu'une simple déclaration du président du Conseil de sécurité suffisamment nuancée pour que, suivant l'interprétation qui en est faite, la Corée du Nord ne puisse être explicitement considérée comme responsable et ne soit, en tout état de cause, pas directement condamnée.

Cette impuissance est plus que symbolique. Les sanctions n'ont en effet pas assagi le régime dont la rhétorique récente (« *the (...) disturbing development on the Korean peninsula underscores the need for the DPRK to bolster its nuclear deterrent in a newly developed way to cope with the U.S. persistent hostile policy* ») laisse à penser qu'un nouvel essai pourrait être en préparation. Associée à une autre déclaration sur la maîtrise de la fusion, cette affirmation pousse certains analystes à supposer que la Corée du Nord pourrait désormais tenter de maîtriser la fission exaltée.

Est-ce à dire que les sanctions sont inefficaces ? Non, si l'on considère le programme balistique nord-coréen, encore importante source de revenu pour le régime il y a quelques années mais désormais bloqué dans une série d'impasses technologiques. Sont-elles suffisantes ? Il est probable que non, du moins si l'on en croit l'agence de presse *Kyodo News* (Japon) qui affirme avoir une copie d'un rapport du Comité des Nations unies sur les sanctions affirmant qu'un ensemble de compagnies écrans a jusqu'à présent permis à la Corée du Nord de poursuivre son trafic proliférant. Par ailleurs, l'examen des rapports fournis au Comité des sanctions par les États illustre le faible engagement de la Communauté internationale sur le suivi des sanctions, seule une cinquantaine d'État ayant remis un rapport en 2009.

Si la léthargie de certains États peut partiellement expliquer le manque d'effectivité des sanctions, il est indéniable qu'une fois de plus la crise fait de la Chine l'acteur clef de qui tout dépend. Compte tenu de l'agressivité dont Pékin fait preuve depuis quelque mois, peu de résultats sont à attendre à court terme.

20e réunion plénière du groupe des fournisseurs nucléaires (NSG)

Le NSG a tenu sa réunion plénière annuelle en Nouvelle-Zélande les 24 et 25 juin 2010. L'événement était particulièrement attendu puisqu'il se place dans le contexte de l'annonce (en avril) du projet de construction par la Chine de deux réacteurs nucléaires supplémentaires à Chasma, suscitant une opposition croissante des États-Unis. La Chine est en effet membre du NSG depuis 2004, et la transaction est interprétée par Washington comme contradictoire avec ses engagements, sauf à ce que celle-ci demande une exemption auprès du NSG. Cette option a été, pour l'instant du moins, écartée par Pékin. Cependant, lors de la réunion, la Chine a refusé de confirmer ou d'infirmer l'existence d'un accord avec le Pakistan et a affirmé vouloir respecter ses obligations, excluant apparemment le recours à une solution unilatérale (invocation de la clause d'engagements contractuels préalables à l'adhésion de la Chine au NSG). Le cas n'est cependant nullement résolu, et il apparaît désormais que l'exemption accordée à l'Inde crée une sorte de « jurisprudence » politique que les États-Unis ne peuvent prétendre ignorer. Certes, le NSG a pris soin de souligner, lors de cette réunion, les efforts et les engagements volontaires réalisés par l'Inde pour adhérer aux directives du groupe, soulignant les spécificités de l'Inde par rapport au Pakistan. Toutefois, la question du droit du Pakistan à bénéficier d'une « égalité de traitement » et donc d'une exemption risque de resurgir, notamment si Islamabad accentue ses propres efforts pour renforcer la sécurité et la sûreté de ses installations.

En l'absence de demande formelle d'exemption ou d'action unilatérale de la Chine, la question n'est pas officiellement du ressort du NSG, qui, lors de la réunion a essentiellement abordé les problèmes liés à la lutte contre la prolifération, à la finalisation des nouvelles directives (sur la base du projet de directive de 2008), à la révision des listes technologiques, à l'examen de la mise en œuvre des volets nucléaires des sanctions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'aux questions d'*outreach*. Le principal point de friction entre les membres continue de porter sur la définition des nouvelles directives, qui viseraient (entre autres) à durcir les règles d'exportation vers les zones géographiques touchées par la prolifération et qui pourraient accroître les restrictions sur l'exportation des technologies d'enrichissement et de retraitement. Les États-Unis et la plupart des États occidentaux souhaitent en effet lier le transfert de ce type de technologie à l'adhésion préalable des États au protocole additionnel de l'AIEA. Or, si cette mesure peut être considérée comme impérative pour éviter le développement de scénarios à l'iranienne, il n'existe pas de consensus sur la question au sein du NSG.

L'Afrique du Sud et la Turquie se sont en effet fortement opposées à l'évaluation régionale des exportations envisagée dans les nouvelles directives comme à la création d'un lien entre les protocoles additionnels et l'exportation d'équipements d'enrichissement et de retraitement. L'opposition de la Turquie est telle que selon certains analystes, le débat peut être considéré comme clos. Selon Mark Hibbs (Carnegie): « *Turkey objects specifically to restrictions which would mandate technology holders to enter into new partnerships with newcomer states on the basis of a 'black-box model' in enrichment and reprocessing, meaning essentially that the technology holders would build a reprocessing plant or an enrichment plant in a newcomer state but would not transfer the technology to that party* ». D'autres analyses soulignent néanmoins que l'opposition turque pourrait être avant tout une position de négociation visant à favoriser le renforcement de son potentiel nucléaire civil afin d'en faire un acteur majeur dans le développement de ces technologies au Moyen-Orient.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Jing-dong Yuan, «Perceptions of the Utility of Nuclear Weapons. Prospects and Potential Problems in Disarmament», *Proliferation Papers N°34, IFRI, printemps 2010, 41 p.*

Jing-dong Yuan présente dans cet article la posture chinoise vis-à-vis des armes nucléaires et analyse en conséquence l'attitude de Pékin sur les questions de non-prolifération et de désarmement.

Historiquement, la Chine a pensé sa stratégie nucléaire comme une dissuasion minimale excluant dès l'origine toute frappe en premier, de même que la pleine inclusion de l'arsenal nucléaire dans l'éventail de ses capacités militaires. Pour Pékin, les conditions d'une frappe en second dépendent moins du type d'armes utilisées par l'adversaire que du contexte géostratégique global. Les efforts de modernisation de l'arsenal chinois visent en cela essentiellement à renforcer la crédibilité de sa dissuasion dans un contexte de sécurité changeant, notamment du fait du développement des capacités anti-missile, de frappe conventionnelle stratégique et de dominance de l'espace des Etats-Unis.

Ayant appelé à l'interdiction des armes nucléaires le jour de son premier essai, la Chine considère qu'il revient aux deux superpuissances nucléaires de prendre des mesures significatives de réduction de leurs forces nucléaires avant que les autres Etats détenteurs ne se joignent aux efforts de désarmement. Sa posture reste par ailleurs essentiellement influencée par sa perception des menaces et la nécessité de maintenir les moyens d'y faire face, de même que par le souci de rétablir une relative stabilité stratégique avec les Etats-Unis.

Par extension, les remarques faites à Pékin sur l'ambition affichée de Barack Obama d'un monde sans arme nucléaire sont centrées sur le nécessaire leadership américano-russe en la matière. Quant au moyen d'atteindre cet objectif, plutôt qu'à travers une approche quantitative, c'est en se concentrant sur un changement du rôle des armes nucléaires que l'on serait susceptible de parvenir à une plus grande limitation, et éventuellement dans un deuxième temps à une délégitimation de ces armes. Cela étant, seule une minorité de commentateurs considère aujourd'hui qu'une disparition totale des armes nucléaires est atteignable. Pour le reste, la divergence des intérêts des puissances nucléaires et la défiance qui existe entre certaines d'entre elles mettent cet objectif hors de portée dans le contexte actuel.

Cette réflexion met néanmoins en lumière un élément de grande importance : le déficit de communication de haut niveau sur les questions stratégiques nucléaires entre Chinois et Américains nourrit les incompréhensions et participe d'un dilemme de sécurité entre les deux Etats. Un dialogue noué autour de propositions limitées (sur le risque terroriste nucléaire par exemple) pourrait constituer l'amorce d'une intégration plus ferme de la Chine sur les questions de non-prolifération et de désarmement. Il semblerait que le contexte actuel soit propice à un tel dialogue, entre la priorité donnée à ces sujets par l'administration américaine et la nécessité de s'assurer le soutien chinois sur le dossier iranien. Reste à savoir si, sur les questions bilatérales, Washington est prêt à envisager une forme de vulnérabilité mutuelle avec la Chine.

Alexander Kupatadze, « Crime and the Trafficking of Radiological Materials : the Case of Georgia », *The Nonproliferation Review, Vol. 17, N°2, juillet 2010*

Cet article livré dans le dernier numéro de la *Nonproliferation Review* est le résultat d'une enquête de terrain menée par Alexander Kupatadze (« *Research Fellow* », AUCA) en Géorgie entre le mois de novembre 2008 et le mois de février 2009 sur la question des trafics de matières nucléaires et radiologiques dans ce pays réputé en être une plaque tournante depuis l'effondrement de l'empire soviétique, du fait de sa géographie, de la porosité de ses frontières et de l'ampleur de la corruption qui y sévit. Il se fonde sur des entretiens menés avec deux trafiquants sous les verrous et deux enquêteurs, ainsi que sur la compilation de dossiers judiciaires et de rapports d'enquêtes.

Les conclusions d'un tel travail ne sont pas très fréquentes dans la littérature ouverte et, bien que cantonnées au seul cas géorgien, fournissent des données instructives alors que la menace de terrorisme nucléaire et radiologique est exacerbée depuis quelques années, notamment dans le discours des exécutifs américain et russe. Il s'agit pour l'auteur de clarifier les caractéristiques individuelles des trafiquants afin de qualifier plus précisément une menace souvent postulée sans analyse suffisante. De ce point de vue, notons que la base de données de l'AIEA sur les trafics illicites (ITDB) est un outil de quantification très pratique mais dont les résultats restent soumis à tout type d'interprétations.

L'auteur ne cherche pas à minimiser la réalité de trafics qui, écrit-il, ont à ce jour impliqué environ 38 kg de matières militarisables issues d'installations nucléaires russes. En revanche, le lien entre les trafiquants et les groupes criminels et terroristes n'a pas été avéré par l'enquête de terrain en Géorgie : « *the crime-terror nexus plays only a minor role in radiological trafficking, which is mainly profit-driven and opportunistic and is implemented through ad hoc networks and connections created for single deals, as opposed to established groups engaging in various criminal activities simultaneously.* »

Cet état de fait a deux explications principales : le marché des matières radiologiques est volatile et les risques d'arrestation, élevés, obèrent la pérennité d'activités commerciales licites ou illicites moins risquées de la part de groupes criminels constitués (restauration, blanchiment d'argent, racket et extorsion, trafics divers). *A contrario*, la plupart des trafics étudiés sont de nature opportuniste. Ils impliquent essentiellement des individus et non des groupes, à la recherche de tout type de profits. Dans le cas géorgien, les menaces principales tiennent à l'implication avérée d'officiers militaires et de police, ainsi que d'anciens personnels d'installations nucléaires.

L'article de Alexander Kupatadze, volontairement centré sur l'offre de matières, n'en détaille pas la demande. Celle-ci est présentée, aux yeux des vendeurs et des enquêteurs interrogés, comme incertaine et peu fiable.

RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

« *The Sources of Nuclear Behavior: Historical Dimensions of Nuclear Proliferation* »

Organisé du 18 au 20 juin 2010 par le *Center for Security Studies* de l'Université technique fédérale (ETH) de Zurich, sous la responsabilité du directeur du CSS Andreas Wenger et du directeur de recherche («*Senior researcher*») Roland Popp, ce séminaire fermé portait sur les dimensions historiques de la prolifération nucléaire. L'histoire des programmes étatiques d'acquisition de l'arme nucléaire a été déclinée par grandes régions : Europe, Amérique latine, Moyen-Orient, Asie du sud et du nord-est. Les trois derniers panels, consacrés à la prévention de la prolifération, se sont concentrés sur les moyens de contre-prolifération, sur le rôle des puissances et sur celui des institutions.

La rareté des conférences spécifiquement historiques sur ce sujet rend celle de Zurich précieuse, en particulier sur des sujets peu connus, tels que le comportement de Taïwan vis-à-vis de l'arme nucléaire (Vincent Wei-Cheng Wang) ou la genèse du NSG de 1974 à 1976 (William Burr). Les actes de ce colloque seront publiés dans les mois à venir. L'on retiendra en attendant l'intervention du Professeur Georges-Henri Soutou (Université de la Sorbonne) sur les attitudes françaises en matière de prolifération depuis 1956.

Le Professeur Soutou a insisté sur leur complexité, oscillant entre une politique étrangère directement ou indirectement proliférante pour des raisons d'abord politiques et stratégiques (années 1950 – 1960), puis commerciales et industrielles au début des années 1970, et une politique de soutien à la non-prolifération menée à partir du septennat Giscard d'Estaing. Le Professeur Soutou a notamment mis en lumière l'importance du facteur allemand dans la politique de non-prolifération française à cette époque (compétition commerciale, comportements proliférants de Bonn, en particulier avec le Brésil). La France a véritablement endossé une politique de non-prolifération avec son adhésion au TNP en 1992.

« *Les menaces ADM : quelles protections ?* »

Dans le cadre du cycle de conférences IHEDN région Paris Ile-de-France, M. Frédéric Ruiz-Ramon, directeur des programmes internationaux au bureau exécutif conjoint du programme pour la recherche chimique et biologique de la défense (JPEO-CBD—Etats-Unis), a fait une présentation vendredi 25 juin 2010 à l'Ecole Militaire.

Avant de présenter son organisation, chargée des programmes d'équipements de protection des armées, F. Ruiz-Ramon a qualifié les menaces ADM, estimant que les menaces de nature biologique sont les plus pressantes. Cette analyse, qui remonte à la Directive présidentielle 21 (HSPD-21) de 2007, est donc toujours d'actualité sous l'administration démocrate. F. Ruiz-Ramon a prôné une approche défensive multicouches (« *non-prolifération, counterprolifération, consequence management* ») en insistant sur les programmes de biosurveillance.

En face de F. Ruiz-Ramon, Rafael Calduch, professeur de droit international et directeur de l'Institut Complutense de hautes études internationales, a endossé le rôle de discutant, pour insister sur les enjeux de la manipulation génétique des agents biologiques ainsi que sur la question de la diffusion de l'information aux populations.

« *EU Outreach Workshop in Support of the Hague Code of Conduct Against Ballistic Missiles Proliferation* »

La Fondation pour la recherche stratégique (FRS), soutenue par le Bureau du représentant de l'UE pour la non-prolifération et le désarmement, Madame Annalisa Giannella, a organisé les 7 et 8 juillet 2010 à Paris un séminaire d'« *outreach* » sur le code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCOC), essentiellement à destination des Etats d'Afrique et du Moyen-Orient. Plus de 30 Etats étaient représentés, dont 14 issus des régions ciblées et qui n'ont pas encore adopté le HCOC. Tenu sous la règle de *Chatham House*, l'événement était destiné à éclairer le contexte dans lequel le code a été adopté, l'état de la menace balistique dans le monde ainsi qu'un certain nombre d'informations pratiques de mise en œuvre.

AGENDA

CONFERENCES

22/09/2010 : « Le débat nucléaire après 2010 », Journée d'étude organisée par la FRS, La Maison de la Chimie, Paris. Contact : Marylène Pion, m.pion@frstrategie.org

11-12/11/2010 : « *17th Detection Technologies. New Developments in Identification of Microorganisms & Chemicals* », Knowledge Foundation

EVENEMENTS

13-17/09/2010 : réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Vienne

14/09/2010 : ouverture de la 65e session annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies, New York

16/09/2010 : Exercice d'interdiction maritime PSI « *Pacific Protector 10* », Cairns, Australie

**Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération
sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr**

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFERATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hauteouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Timothée Germain, Chercheur associé (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr